



Communiqué de cessation

En date du 26 janvier 2007, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société SYNERGIE à FORTIS BANK (Paris).

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1152 titres,
- 329.448,71 €.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2006 (dernier bilan semestriel), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 8.709 titres,
- 85.879,12 €.

Communiqué de mise en œuvre d'un contrat de liquidité

A partir du 29 janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, résiliable à tout moment, la société SYNERGIE, a confié à ODDO CORPORATE FINANCE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 1152 titres,
- 329.448,71 €.

DIRECTION GÉNÉRALE
11, AV. DU COLONEL BONNET
7 5 0 1 6 P A R I S
TÉL. 01 44 14 90 20
FAX. 01 45 25 97 10



SIEGE SOCIAL : 11, AVENUE DU COLONEL BONNET - 75016 PARIS - S.A. AU CAPITAL DE 50 000 000 EUROS - APE 745 B - RCS PARIS B 329 925 010 - SIRET 329 925 010 00012
GARANTIE FINANCIERE EMISE PAR BNP PARIBAS (ART. L.124-8 CODE DU TRAVAIL), 16 BOULEVARD DES ITALIENS - 75009 PARIS - Membre **PRASME**
Professionnelle de l'Interim, services et métiers de l'emploi